



## Communiqué de presse

Paris, le 22 octobre 2012

### OGM

#### **Le gouvernement doit rassurer les consommateurs**

Après l'EFSA, il y a 15 jours, le Haut Conseil des Biotechnologies et l'ANSES ont confirmé aujourd'hui qu'il n'y avait pas lieu de remettre en cause les évaluations du maïs OGM NK 603 et du désherbant Roundup.

Ces deux produits ont été évalués dans le cadre **d'une réglementation qui progresse en permanence prenant en compte les avancées de la science**. Les deux avis des Autorités compétentes françaises prouvent sa pertinence. Comment comprendre la volonté du gouvernement de vouloir remettre tout à plat ?

« Les procédures réglementaires européennes et françaises relatives aux OGM et aux pesticides, lesquelles ont été acceptées par la France dans le cadre du processus décisionnel européen, sont parmi les plus strictes du monde, explique Philippe Gracien, porte-parole, d'IBV. Elles ont été mises en place afin de n'autoriser la mise sur le marché que des produits qui répondent aux exigences de sécurité sanitaire définies par la législation. Basées sur une évaluation scientifique, ces procédures considèrent à la fois, la plante (l'OGM), le produit phytosanitaire, et l'utilisation du produit phytosanitaire sur la plante ».

« Lorsqu'ils souhaitent mettre sur le marché un nouveau produit (OGM ou pesticide), ce sont effectivement les industriels qui fournissent aux Autorités compétentes l'intégralité des données brutes du dossier relatif aux études qu'ils font réaliser via des laboratoires accrédités, car ce sont eux qui les paient. Leur montant est compris entre 50 et 100 millions d'euros pour un OGM et près de 200 millions d'euros pour un pesticide. Mais **si les industriels proposent, il faut souligner clairement que ce sont les Autorités compétentes qui disposent et décident d'autoriser ou non un produit** », déclare Philippe Gracien

De nombreuses autorités sanitaires européennes et nationales (Union européenne, Allemagne, Pays-Bas, Danemark, Roumanie) ont émis des opinions similaires, rejetant les conclusions de l'étude ajoutant que cette dernière ne remettait pas en cause les études précédentes utilisées pour l'évaluation du maïs NK603.

« Le HCB et l'Anses ont réaffirmé la sécurité des produits et la pertinence de l'évaluation scientifique actuelle. Il est temps maintenant que le gouvernement fasse œuvre de pédagogie auprès du grand public. Il est en effet indispensable d'informer davantage sur les procédures d'évaluation et l'expertise en général pour ramener un peu de sérénité dans ce débat. La pédagogie nécessite de la volonté. Il ne faut pas que l'étude sur le long terme

demandée ne soit qu'un prétexte pour retarder tout le système d'autorisation mais bien un élément de réassurance auprès du grand public», poursuit P. Gracien.

« Par ailleurs, nous nous interrogeons sur la volonté du gouvernement de « maintenir le moratoire sur les OGM en France ». D'une part, parce que le moratoire concerne un autre maïs OGM qui a été lui aussi jugé sans risque pour la santé et l'environnement. Et surtout parce qu'elle ne se base sur aucun fondement scientifique et va à l'encontre des décisions de la Cour de Justice de l'Union Européenne et du Conseil d'Etat », conclut P. Gracien.

Rappelons que les OGM actuels sont cultivés sur 160 millions d'hectares dans le monde. Depuis plus de 15 ans, des milliards de personnes et d'animaux en consomment sans qu'aucun risque sanitaire ou environnemental n'ait été scientifiquement décelé.

Contact presse : Valérie Carlon : Tél : 06 12 21 08 30 – e-mail : valerie.carlon@wanadoo.fr.

**Initiatives Biotechnologies Végétales, IBV**, fédère l'interprofession semencière et les organisations professionnelles impliquées dans le développement de semences performantes et innovantes pour apporter des solutions durables aux agriculteurs.

Son objectif est de promouvoir le développement et l'utilisation des biotechnologies : des semences aux produits qui en sont issus.

Les membres fondateurs sont :

**Le Groupement national Interprofessionnel des Semences et plants (GNIS)**. Il contrôle la qualité des semences pour les utilisateurs dans le cadre d'une mission de service public. D'autre part, il participe au dynamisme de la filière semences et plants de la recherche à la distribution par son activité interprofessionnelle.

**L'Union Française des Semenciers (UFS)**, syndicat professionnel des entreprises semencières. L'UFS réunit 135 entreprises actives dans la recherche, la production et la commercialisation de semences pour l'agriculture, les jardins et le paysage.

**L'Union des Industries de la Protection des Plantes (UIPP)**. Elle regroupe les entreprises qui recherchent, développent et commercialisent des produits phytosanitaires et des outils de protection des cultures, dont les biotechnologies.

IBV est à l'initiative d'un espace d'information et d'échanges via son site [ogm.org](http://ogm.org).